



Conseil Communal de Rolle

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 11 décembre 2018

Présidence: Philippe Blaser

Ouverture: 19h00

Appel: 48 membres présents, 7 membres excusés

Excusés
Laurence Bermejo Dubois
Andreas Buntschu
Arlette Dévaud-Praz
Jasmine Menamkat
Nicolas Mivelaz
David Savelli
Lucia Suva

Le quorum est atteint: 87%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 13 novembre 2018.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité – Communiqué N° 21.
4. Préavis municipal 2016-2021 N° 24 – Règlement communal d'occupation du domaine public en matière de police du commerce – Rapport de la commission ad hoc. Prise de décision.
5. Préavis municipal 2016-2021 N° 25 – Règlement communal concernant les ventes, foires et marchés sur le domaine public – Rapport de la commission ad hoc. Prise de décision.
6. Préavis municipal 2016-2021 N° 32 – Budget de fonctionnement 2019 – Rapport de la Cofin. Prise de décision.
7. Postulat de la CPU: pour une structure hôtelière à Rolle.
8. Associations intercommunales.
9. Divers et propositions individuelles.

En ouverture de séance le Président souhaite la bienvenue aux conseillers ainsi qu'aux municipaux, aux représentants de la presse et au public, et passe à l'ordre du jour légèrement modifié comme suit : élections à l'AIER, à la Cofin et à la Cogest rajoutées au point 6b.

Cet ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 13 novembre 2018

Le procès-verbal est accepté à la majorité, tel que présenté.



Conseil Communal de Rolle

2. Communications du Président

Le Président procède à la lecture du courrier de M. Christian Hay relatif à sa démission de membre de la Cofin effective à réception du courrier, ainsi qu'à celui de Mme Francine Truc Brenneisen qui concerne sa démission de membre de la Cogest au 31 décembre 2018.

3. Communications de la Municipalité

Le Syndic annonce le retrait du préavis municipal N° 30 dont le but était d'obtenir la restitution des jetons de présence pour la société Tridel dans laquelle le municipal Cédric Echenard siège. Ce dernier ayant accepté de restituer ses jetons de présence 2017, 2018 et futurs, il a été estimé que ce préavis n'avait plus lieu d'être.

Au sujet du projet de fusion le comité de pilotage s'est rencontré la semaine précédente pour discuter de la poursuite des travaux. Au vu des différents soucis il était important de se positionner sur la volonté de poursuivre, volonté unanime. Le projet de fusion est donc un processus qui s'inscrit sur le long terme. Il a également été décidé de maintenir le cap, de faire en sorte que le travail suive son cours, et il a été largement admis qu'ensemble on est plus forts; il s'agit d'une fusion du cœur pour laquelle les aspects financiers passent au second plan.

M. Haldimann projette en avant-première l'affiche du 700^e anniversaire réalisée par une graphiste rolloise. Le logo officiel de la manifestation est un 7 d'or qui sert de rappel pour les 7 siècles, les 7 arts et les 7 mois.

Mme Choulât Pugnale énumère les 7 événements prévus en 2019 qui sont: **l'architecture en avril** par un spectacle son et lumière **sculpture en mai** par prévue le 19 mai; **la musique en juillet** par une exposition des par un open air (du 22 juillet au **littérature en octobre** par un Sans oublier la pièce com- Château a pour but de récolter jour la barre de Fr. 100'000.- est de revient de Fr. 5.- et son prix été commandées, 100 a rupture de stock mais en janvier elles seront à nouveau disponibles à la commune ou à l'office du tourisme.



projeté sur la façade nord du Château; la l'inauguration de l'œuvre de Jedd Novatt **juin** (du 27 au 30 juin); **les arts visuels en** artistes locaux au Château; **le cinéma en août** 18 août); **l'art de la scène en septembre**; la concours d'écriture pour tous.

mémorative. L'association des amis du des fonds et de trouver des sponsors, et à ce dépassée. La pièce commémorative a un coût de vente est de Fr. 10.-. Deux mille pièces ont exemplaires ont été vendus et pour l'instant il y

M. Echenard rappelle que Rolle est en travaux, ainsi que chacun le sait, et c'est un moment charnière pour le secteur Grandes Buttes-Jardins car le secteur rue du Temple pourra être rouvert à la circulation bidirectionnelle dès la fin de la semaine suivante. Des informations plus précises seront fournies par l'application mobile. Les 14 places disponibles sur l'esplanade du Château disparaîtront le 21 décembre et seront compensées par 15 nouvelles places sur la place du Marché, ce qui portera le nombre de places disponibles à 600 dans le centre urbain rollois. Des travaux importants ont lieu à la Gare CFF pour la mise aux normes selon la loi pour les handicapés. Actuellement de nuit il y a un trafic bidirectionnel sous le pont mais ce secteur sera interdit à tout trafic la semaine suivante pendant 2 ou 3 nuits (de 19h00 à 05h00) et des déviations seront mises en place. Toutes informations à ce propos seront communiquées en temps utile.

M. Mivelaz, à propos du communiqué de la Municipalité, a été surpris en lisant le commentaire sur la qualité de l'eau à Rolle car lorsqu'on voit qu'il existe des problèmes de turbidité (teneur d'un fluide en matières en suspension qui la troublent) jusqu'à 10 fois la norme, on est en droit de se poser certaines questions sur la qualité de cette eau. Il a par ailleurs entendu plusieurs avis sur le goût de l'eau à Rolle, goût qui n'est pas très bon. Qu'en est-il des tests effectués et peut-on en savoir davantage?

M. Echenard prend note de la question et y répondra plus précisément plus tard. Il indique que d'un point de vue sanitaire il n'y a aucun danger à consommer de l'eau du robinet à Rolle.



4. Préavis Préavis municipal 2016-2021 N° 24 – Règlement communal d'occupation du domaine public en matière de police du commerce – Rapport de la commission ad hoc. Prise de décision.

Mme Gentile, présidente de la commission ad hoc, lit les conclusions du rapport puis les trois amendements en détail.

Le président ouvre alors la discussion sur les amendements.

Mme Tecon informe que la Municipalité n'accepte pas les deux premiers amendements, seulement le troisième. Les tarifs des taxes pour les commerçants sont très raisonnables ainsi qu'ils ont été fixés, car il s'agit bien d'une occupation à but commercial de l'espace public, et ça mérite une facturation. Si toute la procédure liée à la facturation devait coûter plus cher que la facture elle-même, cela n'aurait pas de sens. La Municipalité entend bien le souci de la commission de partager la problématique des commerçants suite aux travaux, donc elle entrera en discussion quant à l'entrée en vigueur de ces deux règlements qui pourraient être effectifs lors de la fin des travaux du centre ville.

M. Roland se demande si ce n'est pas mettre la charrue avant les boeufs de parler de ce préavis qui va modifier le règlement alors qu'il semble qu'on est en train de mettre en place un groupe de travail quadripartite comprenant des commerçants, des propriétaires, des municipaux et des conseillers communaux.

Mme Tecon répond, en tant que responsable de la sécurité, que l'important est de mettre en place un règlement adapté aux demandes et il est nécessaire d'avoir un cadre, celui-ci étant tout à fait adapté à la situation de la commune et ne remettant pas en cause le groupe de travail.

M. Bréchon, au nom du groupe rose-vert, annonce que le groupe soutiendra les deux premiers amendements de la commission en proposant de diminuer de Fr. 10.- et 20.- par an les prix proposés. Pour le troisième amendement, le groupe a compris que la Municipalité proposait Fr. 0.- et que la commission a reporté les Fr. 7.- qui étaient sur l'ancien règlement.

Mme Tecon donne l'exemple d'une terrasse de 8 m² qui devrait coûter à la saison un montant vraiment pas important, et estime qu'il y a une base raisonnable à adopter pour la facturation. Toutefois c'est le Conseil communal qui décide. Pour le troisième amendement, il s'agit d'une correction par rapport à l'article 25 du chapitre 6 « Ventes au jour le jour » car la gratuité n'est pas envisageable.

M. Paley regrette que peu de petits commerçants soient représentés au Conseil et que le groupe de travail ait à peine commencé à travailler; pour l'instant il n'y a pas eu suffisamment de concertation. Il va donc s'opposer au préavis et espère que lors des prochaines élections il y aura plus de petits commerçants au Conseil afin d'en modifier la sensibilité.

M. Hay précise que dans notre système juridique suisse, lorsque l'on possède une entreprise commerciale on n'est pas éligible mais par contre en tant que patron on est éligible dans la commune de domicile. Il met en avant la consultation, par exemple celle de la Municipalité et il a lui-même abordé l'association des commerçants lorsque les préavis ont été déposés il y a environ une année. Il leur a alors conseillé de se faire entendre et de se mettre en relation avec la Municipalité.

M. Micello trouve que si un commerçant veut agrandir sa surface de vente il doit générer du chiffre d'affaires en plus lui permettant d'absorber les taxes. Il est également normal que le travail supplémentaire occasionné par les tâches administratives communales soit couvert.

Mme Safi explique que l'une des raisons pour lesquelles la commission a voulu quelque peu baisser les tarifs est un geste envers les commerçants, et s'il y a des terrasses la ville est plus vivante.

Mme Fries trouve qu'il faut vraiment faire un geste envers les commerçants car ils ont beaucoup souffert des travaux; il faut dynamiser la commune qui est parfois morne. Elle soutient donc les amendements.

Mme Tecon fait le distinguo entre le règlement et les tarifs. Par rapport aux terrasses que la commune a mises en place à ses frais, il faut relever que les établissements publics se sont empoisonnés eux-mêmes et ont provoqué leur disparition. Parfois on ne fait pas ce qu'il faut mais parfois oui, et ceux que l'on privilégie peuvent se faire du mal à eux-mêmes. Ce règlement sert aussi à ce que ce ne soit pas la



Conseil Communal de Rolle

jungle à Rolle. Il faut avoir un cadre pour pouvoir discuter avec un commerçant qui mettrait tout et n'importe quoi devant sa vitrine, ou avec quiconque viendrait à Rolle s'installer et utiliser le domaine public. Si on n'a pas de règlement pour encadrer ces différents cas, on a beau avoir une sécurité publique qui veille au grain et qui remarque ce qui se passe, on peut faire toutes les remarques utiles mais elles ne serviront à rien. Il faut au moins sauver et accepter le règlement.

Mme Beck trouve que dans l'amendement il y a beaucoup d'incertitudes, comme celle du tarif le moins élevé qui devrait être au moins appliqué pendant la durée des travaux, ce qu'elle trouve peu précis. Elle a entendu Mme Tecon préciser qu'elle pourrait envisager le report de l'entrée en vigueur des tarifs, ce qu'elle trouve plus clair. Elle est encline à soutenir le règlement et l'entrée en vigueur de la facturation des tarifs à une date ultérieure.

Le Président clôt la discussion et fait voter le premier amendement. Le résultat du vote est qu'il est **refusé** par 23 non, 20 oui.

Le Président fait voter le deuxième amendement. Le résultat du vote est qu'il est **refusé** par 23 non, 21 oui, 5 abstentions.

Le Président fait voter le troisième amendement. Le résultat du vote est qu'il est **accepté** à la majorité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

M. Bréchon soutient les conclusions du préavis car il faut désormais un cadre.

Le Président clôt la discussion sur le fond et fait voter sur les conclusions du préavis. Le résultat du vote est que le règlement amendé est **accepté** à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis de la municipalité du 17 novembre 2017
- entendu le rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- D'approuver le projet de règlement communal amendé d'occupation du domaine public en matière de police du commerce.
- De transmettre ledit règlement et son annexe à la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité pour approbation.

Le Préavis N° 24 amendé est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 11 décembre 2018

5. Préavis municipal 2016-2021 N° 25 – Règlement communal concernant les ventes, foires et marchés sur le domaine public. – Rapport de la commission ad hoc. Prise de décision.

Mme Safi, rapporteur de la commission ad hoc, lit les conclusions du rapport.

Le président ouvre alors la discussion sur le fond.

M. Bréchon rappelle aux conseillers la dernière remarque avant les conclusions, à savoir le travail d'une correctrice pour lequel il demande au bureau du Conseil qu'elle soit rétribuée.



Conseil Communal de Rolle

Le Président confirme avoir entendu cette demande sur laquelle le bureau statuera prochainement et clôt la discussion pour passer au vote, vote dont le résultat est que le règlement est **accepté** à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis de la municipalité du 17 novembre 2017
- entendu le rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- D'approuver le projet de règlement communal concernant les ventes, foires et marchés sur le domaine public.
- De transmettre ledit règlement et son annexe à la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité pour approbation.

Le **Préavis N° 25** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 11 décembre 2018

6. Préavis municipal 2016-2021 N° 32 – Budget de fonctionnement 2019 – Rapport de la Cofin. Prise de décision.

Le Président propose de traiter en premier l'amendement de la Municipalité, puis les amendements de la Cofin, dont certains sont liés.

Mme Schlup, rapporteur de la Cofin, lit les conclusions du rapport.

Le Président ouvre une discussion générale.

M. Hay, qui a démissionné de son poste de membre de la Cofin avec regrets, constate que l'exercice 2018 se termine dans des conditions difficiles mais également avec une cohésion saluée. Il y a environ un mois l'augmentation du point d'impôt a été refusée par le Conseil et il s'agit à présent d'adopter un budget qui soit cohérent par rapport à ce refus. La commission a trouvé et adopté une formule dont l'essentiel consiste à ne pas accepter les calculs péréquatifs du Canton parce que les prélèvements qui en découlent sont devenus insupportables. Lorsqu'il a été discuté des impôts, les conseillers de gauche n'ont pas compris l'intention de la droite qui n'était pas de couper dans les dépenses mais d'exprimer à l'égard du Canton que trop c'est trop. Sur le montant de Fr. 10.- qu'un contribuable rollois verse aux impôts communaux et cantonaux sur une année, il ne reste que Fr. 0.55 à la commune de Rolle, ce qui n'est pas normal. Ce que la Commission des finances a voulu faire c'est tailler dans ces calculs de prélèvements pour les ramener à 63% de nos ressources, arguant que puisque ce pourcentage a été accepté pour 2018 on pourra faire avec en 2019. C'est l'essentiel de ce que la Commission des finances et le PLR en particulier veulent faire passer comme message à l'égard du Canton, à savoir que le système péréquatif est devenu imprédictible et ingérable, Rolle étant cette fois-ci au centre de la cible. Les membres de la commission ont remarqué qu'au Grand Conseil cette situation liée à la RIE III a donné lieu à une motion approuvée (motion Mischler), qui vise à verser 50 millions aux communes qui en souffrent beaucoup, avec un retour de 3'472'000.- qui reviendrait à la commune de Rolle. Mais la Commission des finances n'est pas d'accord avec la qualification de ce montant parce qu'une fois encore le Canton donne et nous reprend aussi sec, car environ 80% de ce montant repartirait par le jeu des prélèvements péréquatifs. La Cofin a proposé de requalifier cette somme qui ne correspond de toute façon pas juridiquement à des impôts et qui ne correspond en fait à rien du tout dans la LPIC.



Conseil Communal de Rolle

L'essentiel des amendements est ce message-là, à savoir que l'on ne veut pas couper dans les dépenses. Même si la Municipalité l'a fait avec beaucoup de soin, la Cofin pense que ce n'est pas forcément pérenne car ce sont souvent des dépenses d'entretien. Le vœu de la Cofin, beaucoup plus psychologique que juridique, est une démarche qui consiste à dire au Canton qu'on ne veut plus de cette péréquation qu'il faut renégocier, non pas en 2023 mais à présent. Il termine en incitant les conseillers à suivre unanimement la Cofin et ses amendements.

M. Bréchon souhaite une réponse de la Municipalité sur les propos de M. Hay et leur aspect juridique. Est-ce qu'il y a un ou plusieurs amendements proposés qui ne respectent pas la loi sur les communes? Il a à ce propos entendu le Préfet disant que l'on n'amende pas les comptes affectés. Est-ce que l'on ne respecterait pas la loi sur les communes?

Le Président propose de traiter ce point lors de la discussion sur les amendements concernés, et ouvre d'ailleurs la discussion à leur propos.

Le Syndic indique que le montant reporté comme total des revenus à l'amendement N° 5 de Fr. 43'475'360.- est erroné, le bon montant étant Fr. 43'745'360.-. L'amendement N° 6 qui demande de reclasser la compensation du Canton de Fr. 3'472'000.- ne devrait pas être suivi puisque nous avons reçu de la part de l'UCV une recommandation de les mettre au service 2'100. La Commune a suivi ces recommandations, mais il sera peut-être imposé de les mettre ailleurs.

Le Président, qui a ouvert la discussion sur les amendements, ouvre celle sur l'amendement municipal.

M. Deruaz estime que l'amendement de la Municipalité a été voté il y a un mois puisqu'il dépend uniquement du taux d'imposition. Par ailleurs la Cofin en a tenu compte dans l'amendement qui modifie les impôts.

Le Président, selon les indications formelles du Préfet, précise qu'il faut tout de même se déterminer sur cet amendement municipal, et passe donc au vote sur son acceptation par le Conseil. Le résultat du vote est qu'il est accepté à la majorité. Il ouvre alors la discussion sur l'amendement N° 1.

Mme Schlup explique que le montant de Fr. 25'000.- est ajouté afin que les engagements pris envers les sociétés locales, entre autres, puissent être tenus.

M. Haldimann indique que la Municipalité se prononce en faveur de cet amendement.

Le Président ferme la discussion sur l'amendement N° 1 et passe au vote qui montre qu'il est accepté à la majorité. Il ouvre la discussion sur les amendements N° 2-3-4 qui sont liés.

Mme Schlup explique qu'il s'agit de réadapter les taxes liées au tourisme (taxes de séjour, participation au fonds régional d'équipements touristiques, participation à Nyon Région Tourisme).

M. Haldimann indique que la Municipalité se prononce en faveur de cet amendement qui est une réadaptation à la réalité.

Le Président ferme la discussion sur les amendements N° 2-3-4 qui sont liés et passe au vote qui montre qu'ils sont acceptés à l'unanimité. Il ouvre la discussion sur les amendements N° 5-6 qui sont liés.

Mme Schlup explique qu'il s'agit des points en relation avec les impôts au sujet desquels M. Hay a pris précédemment la parole.

M. Deruaz estime cet amendement crucial. En effet l'UCV recommande aux communes de compter cela comme des rentrées fiscales, recommandation qui n'a aucune valeur de loi. Ce qui aura valeur de loi seront les calculs du Canton et les factures qui s'ensuivront en mai ou juin 2020. Il espère que d'ici là le Canton aura eu le temps de réfléchir à la situation dans laquelle il aura mis la commune de Rolle en 2018, et il souhaite que le banquet qui a été annoncé par Mme Choulât Pugnale en juin 2019 sur la place des Tilleuls ne soit qu'un banquet commémoratif plutôt qu'un banquet révolutionnaire annonçant une nouvelle révolution des rollois! Par rapport à ce choix le Grand Conseil n'a pas encore accepté le budget 2018 donc de toute façon ces 50 millions sont encore sujet à acceptation du Grand Conseil qui pourrait là encore, en théorie, décider que cette somme ne sera pas comptabilisée comme rentrée fiscale. Quel est le problème pour Rolle de cette somme de Fr. 3'472'000.- comptabilisée comme rentrée fiscale?



Conseil Communal de Rolle

C'est qu'elle permet au Canton de contourner la limite à 45 points de facture péréquative qu'il a mise en place. Si les Fr. 3'472'000.- ne sont pas comptés comme rentrées fiscales, on est protégé par les 45 points d'impôts de limite péréquative et ce montant de Fr. 3'472'000.- reste à Rolle pour payer le ménage courant et la participation aux associations intercommunales dont elle fait partie. Si ce montant est compté comme rentrée fiscale, alors le 80% retournera à Lausanne et il ne restera que Fr. 800'000.- environ à la commune de Rolle. Les choses sont claires; dans la LPIC il y a une liste de 8 impôts qui sont comptés dans la péréquation. Les subsides cantonaux ne sont pas des impôts et la preuve est que notre décision du mois dernier n'a pas fait baisser la valeur du subside cantonal. Si c'était des impôts, ils auraient été indexés à notre nouvelle valeur du point d'impôt. On voit bien que le système péréquatif mis en place il y a quelques années a atteint ses limites. Pour sauver Mies on a bouché un trou mais la pression est trop grande et ça lâche ailleurs. Il se trouve que le trou est en-dessus de la tête des rollois, et c'est là que les grandes mains du Canton plongent pour se servir. Il termine en expliquant qu'il ne s'agit pas d'un amendement financier mais politique et symbolique, et demande aux conseillers de soutenir l'amendement pour également soutenir les députés de la région qui sont censés nous défendre à Lausanne et ainsi éviter une nouvelle révolution...

M. Bréchon signale que l'on se trouve dans l'illégalité et il faut juste être conscient du caractère illégal de la décision. Pour sa part il s'abstiendra.

M. Deruaz réplique que c'est le Canton et les associations de communes, qui sont censées nous représenter, qui se sont mis dans l'illégalité. Ce montant ne correspond pas à des impôts et seuls les impôts sont comptés dans la péréquation. La Commune n'est absolument pas dans un cadre illégal.

M. Micello trouve que parler d'illégalité c'est aller un peu vite en besogne; il s'agit d'une question d'interprétation et l'on voit bien que les juristes du Canton ne sont pas clairs par rapport à cela. Il y a une liste de 8 impôts qui sont passés dans la LPIC, et les subventions cantonales ne rentrent pas dans cette liste. On peut appeler cela une subvention et à son avis c'est une question d'interprétation.

Le Président ferme la discussion sur les amendements N° 5-6 qui sont liés et passe au vote qui montre qu'ils sont acceptés à la majorité par 34 oui et 10 abstentions. Il ouvre la discussion sur l'amendement N° 7.

Mme Schlup explique qu'il s'agit de rajouter des revenus de location pour des salles louées à ENJEU selon convention signée.

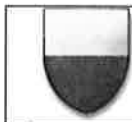
Mme Choulat Pugnale indique que la Municipalité se prononce en faveur de cet amendement.

Le Président ferme la discussion sur l'amendement N° 7 et passe au vote qui montre qu'il est accepté à l'unanimité. Il ouvre la discussion sur l'amendement N° 8.

Mme Schlup explique qu'il convient de supprimer la part rolloise de Sfr. 60'000.- au concours d'architecture du plan de quartier Sous-Bellefontaine.

Mme Tecon indique que si la Municipalité comprend bien que ce montant ne représente pas une nécessité absolue aujourd'hui, elle y tient quand même dans le sens où un concours d'architecture garantit une esthétique meilleure sachant qu'il a été imposé au promoteur par la Municipalité. Lorsque le plan de quartier sera entré en vigueur, s'il doit l'être, et si ce montant est amendé ce soir, la Municipalité reviendra avec un préavis.

M. Bréchon, en tant que membre de la commission, s'est abstenu sur cet amendement pour les raisons suivantes : la Commune possède 3'200 m2 de surface plancher constructible sur 14'500 m2 au total, ce qui représente 22%. Fr. 60'000.- divisés par 22 x 100 = un montant total pour le concours d'architecture de Fr. 270'000.-. Il est allé voir ce que touchent les architectes qui gagnent des prix et par exemple pour le concours de la Maison des Vins, les 6 premiers projets ont été primés pour un total de Fr. 60'000.-. En conséquence il n'a pas voté en faveur de l'amendement car il estime qu'en la période actuelle on n'en a pas les moyens physiques, mais il faut prendre des mesures pour que tout soit prêt le jour où on aura retrouvé les ressources nécessaires. Les études doivent être faites à présent. Il avait tenu le même discours dans cette salle au sujet du PPA au Château, et a été très déçu du coup d'arrêt de ce PPA; il tiendra le même discours pour le déplacement de la voirie prévu aux abattoirs.



Conseil Communal de Rolle

Mme Tecon aimerait élargir le débat dans le sens où un concours d'architecture n'est pas la réalisation du projet. Dans le cas présent il s'agit de 4 architectes, et jusqu'à maintenant ce plan de quartier dont la commune possède 22% n'a occasionné aucun frais pour elle car tout a été pris en charge par le développeur. A un moment donné si on veut être en mesure de donner son avis, imposer des architectes de la région et participer au cahier des charges, il faut participer financièrement. Le montant de Fr. 60'000.- est le maximum envisagé pour un concours d'architecture mais il s'agit d'un projet situé à l'entrée de Rolle, à un emplacement important. Le concours garantirait une esthétique optimale et permettrait de ne pas confier le projet à l'architecte que le promoteur pourrait nous imposer parce qu'on n'a pas la possibilité de montrer que l'on peut imaginer autre chose.

M. Deruaz est moins enchanté que la Municipale quant aux résultats d'un concours d'architecture qui n'est pas toujours beau et réussi, mais par ailleurs c'est relatif et subjectif. Quand il entre dans Rolle c'est par la route des Quatre-Communes, et la première chose qu'il voit est le nouveau bâtiment scolaire qu'il ne trouve pas beau alors qu'il a fait l'objet d'un concours. Il répond à M. Bréchon avec lequel il est d'accord sur le fait d'anticiper, mais il faut tout de même attendre que le plan de quartier soit validé pour engager les moindres frais sur un concours. Pour l'instant on n'a pas l'assurance qu'il le sera dès le début 2019 et il pense que contrairement à ce qui peut se passer avec un bâtiment, il s'agit d'un plan de quartier avec un complexe global et il trouverait intéressant qu'une commission du Conseil, probablement la CPU, puisse se pencher sur le programme du concours. C'est une très bonne chose si la Municipalité, le jour où il y aura la possibilité de réaliser le plan de quartier, dépose un préavis pour qu'une commission du Conseil puisse avoir un regard sur le programme du concours. Il invite donc les conseillers à accepter l'amendement.

Le Président ferme la discussion sur l'amendement N° 8 et passe au vote qui montre qu'il est accepté à la majorité par 31 oui, 7 non, 6 abstentions. Il ouvre la discussion sur l'amendement N° 9.

Mme Schlup explique qu'il s'agit de la participation au fond de péréquation et de la prévoyance sociale cantonale au sujet desquels M. Hay a précédemment pris la parole.

M. Deruaz explique qu'il n'y a pas lieu ce soir de parler de la justification de la facture sociale qui est le fruit d'une décision d'un vote populaire en contrepartie de la RIE III et de décisions du Grand Conseil. Son montant n'est pas remis en cause à l'aide de cet amendement, mais ce qui l'est c'est le fait que l'augmentation de la facture péréquative explose. Deux chiffres parlants: en 2019, en comparaison au budget 2018, la commune de Rolle encaissera 16,5 millions de moins d'impôts, et pourtant elle paiera 1,5 million de plus de factures péréquatives directes. Le « salaire » baisse d'un tiers et il est demandé de payer plus d'impôts; tel est ce qui est demandé à la Commune et à ses citoyens. Il a évoqué tout à l'heure le banquet du 14 juillet 1791, présidé par Amédée-César de la Harpe, et craint qu'une nouvelle révolution vaudoise parte à nouveau de la Côte si le racket cantonal est accepté...

Le Syndic prend la parole afin de mentionner qu'il a beaucoup apprécié dans cet amendement le ratio entre revenus et participation et s'en inspirera pour de futures discussions auprès du Canton.

M. Bréchon a soutenu cet amendement en commission et a ensuite appris qu'il n'était pas recevable car il ne respecte pas la loi sur les communes qui dit que les comptes affectés ne peuvent être amendés. Il votera donc non à cet amendement afin de ne pas déroger aux institutions.

M. Deruaz estime que le Préfet s'est exprimé un peu rapidement, ayant eu lui-même l'opportunité d'en discuter avec lui. Nous n'avons effectivement pas le droit d'amender des comptes affectés au moment des comptes. Au moment des budgets il est possible de faire ce que l'on veut ! La preuve est que ces dernières années il a été voté un budget avec des montants pour la facture sociale; au moment des comptes ces montants ont explosé et il n'a pas fallu voter des crédits complémentaires. Les valeurs qui sont indiquées au moment des budgets sont des estimations qui ont vocation à faire passer un message.

Le Président ferme la discussion sur l'amendement N° 9 et en vient au vote qui montre qu'il est accepté à la majorité. Il passe alors en revue les différents chapitres du budget.



Conseil Communal de Rolle

Chapitre 1 Administration générale – Pas d'intervention.

Chapitre 2 Finances – Pas d'intervention.

Chapitre 3 Domaines et Bâtiments – Pas d'intervention.

Chapitre 4 Travaux – Pas d'intervention.

Chapitre 5 Instruction publique et cultes – Pas d'intervention.

Chapitre 6 Police – Pas d'intervention.

Chapitre 7 Sécurité sociale – Pas d'intervention.

Chapitre 8 Services industriels – Pas d'intervention.

Il ouvre alors à la discussion sur le fond.

M. Bréchon s'est abstenu en commission de voter ces conclusions amendées, car le budget amendé peut faire croire que la situation n'est pas si catastrophique; or la situation rolloise est catastrophique. C'est là tout l'enjeu de ce tour de passe-passe. Il comprend tout à fait la motivation de ses collègues de la commission qu'il remercie d'avoir fait cette démarche, mais le problème est qu'on voit à présent qu'on a un excédent de charges qui est ramené à Fr. 3'683'103.- au lieu des 9 mios environ du préavis initial. Preuve de ce catastrophisme est la rencontre organisée le 5 décembre avec le Préfet et la Cheffe de service des communes où il a clairement été demandé au Canton qu'il subvienne aux besoins immédiats de la commune de Rolle. On est un peu en contradiction entre ce qui sera voté tout de suite et la demande faite au Canton à savoir, aidez-nous. Il refusera donc le préavis.

M. Schatzmann trouve que la fronde menée par M. Deruaz n'est qu'un vœu pieu car aussi longtemps que la différence entre le taux d'imposition rollois et la moyenne cantonale, qui se situe autour de 80%, sera aussi importante il voit mal comment le Canton pourrait entrer en matière. Et s'il veut être conséquent avec l'attitude qu'il a eue il y a un mois, il est obligé de refuser ce budget.

M. Hay corrige en indiquant qu'actuellement le taux moyen est de 68%. Mais si le point d'impôt rollois est augmenté, la moyenne augmentera elle aussi et ce sera une course sans fin jusqu'à ce que la valeur du point soit unifiée. Ceci n'est pas l'idée au Canton où la Constitution et d'autres lois comme la LPIC garantissent l'autonomie communale, entre autres en matière financière. Le problème, si le budget est amendé, est qu'effectivement le moment venu on risque de recevoir des factures qui dépassent le budget, factures qu'il faudra bien payer. Il y a des initiatives au niveau cantonal qui sont essentiellement menées par le PLR pour revoir complètement le système péréquatif à présent contesté. On est dans un jeu d'écritures et il s'agit de dire qui paie commande ou qui commande paie. La solidarité s'exerce entre les citoyens du canton par l'impôt cantonal, et la solidarité s'exerce au niveau de Rolle avec des impôts de Rolle. Et si on considère que l'on arrive à s'en sortir avec un taux d'imposition donné, il faut assumer cette situation sans avoir à rougir en quoi que ce soit. A Rolle des entreprises sont un peu tombées du ciel et le Canton a aidé le ciel sans demander l'avis de la commune. Cela a changé dramatiquement le volume d'impôts encaissés par point d'impôts ce qui a conduit à la situation problématique actuelle. Dans certaines communes on a dit qu'on allait inviter certaines entreprises un peu trop généreuses en termes d'impôt, à aller voir ailleurs, ce qui est un paradoxe, mais à Rolle on n'en est pas encore là, ce n'est pas l'idée. Le système est tellement absurde qu'il faudrait presque demander aux entreprises de nous quitter car c'est à cause d'elles qu'on ne peut pas assumer les charges avec le taux d'impôt que les citoyens de la commune veulent et qu'ils préfèrent à un taux unique cantonal.

La parole n'étant plus demandée le Président referme la discussion pour passer vote dont le résultat est que budget 2019 amendé est accepté à la majorité.



Conseil Communal de Rolle

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis de la municipalité du 15 octobre 2018
- entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter le budget 2019 de la Commune de Rolle, présentant un excédent de charges de Fr. 3'683'103.-.

Le **Préavis N° 32** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 11 décembre 2018

6 bis Elections complémentaires à la Cofin et à la Cogest.

Sont proposés: en remplacement de M. Christian Hay à la Cofin, M. Guy Morier-Genoud (PLR) et en remplacement de Mme Truc-Brenneisen à la Cogest, M. Arthur Petit (PLR). Ces membres sont élus par acclamations.

7. Postulat de la CPU : pour une structure hôtelière à Rolle.

Le Président ouvre la discussion sur ce postulat, et sans prise de parole la referme aussitôt pour passer au vote pour sa prise en considération. Le résultat du vote montre que le postulat est accepté à la majorité et remis à la Municipalité.

8. Associations intercommunales.

Mme Rod prend la parole au sujet du SIDERE qui a tenu séance la semaine précédente, séance durant laquelle il a été approuvé un préavis de Sfr. 427'600.- d'investissements afin de résoudre le problème de l'eau jaune. Le communiqué de la Municipalité ainsi que la presse font mention du fait que les habitants de certains villages de la région ont l'été dernier vu de l'eau jaune dans leurs robinets. Elle se propose de faire un résumé de la situation et des implications liées à cet investissement. Elle cite un passage du discours de clôture de l'année 2018 de la Présidente du SIDERE: « 2018 a été une année particulière, une année de sécheresse qui probablement se répétera dans les années à venir. L'année prochaine, dans 2 ans, 10 ans, chaque année. L'avenir nous le dira. ». Il s'agit donc de cette sécheresse combinée à l'augmentation de la population dans la région qui a entraîné l'apparition de l'eau jaune dans certaines conduites, et d'ailleurs d'autres régions sont touchées par le même problème. Lorsque les sources ne suffisent plus pour l'approvisionnement en eau, principalement en cas de sécheresse, il faut pomper plus d'eau du lac pour compenser. Les eaux des sources sont très calcaires et provoquent des dépôts dans les canalisations (fer et calcaire), et l'eau du lac devient acide après traitement. Cette acidité dissout les dépôts formés dans les tuyaux et les entraîne dans le débit d'eau qui se retrouve dans les robinets en étant jaunâtre. L'aspect de cette eau pose problème aux consommateurs mais elle est tout à fait consommable. Il suffit parfois de laisser couler l'eau durant quelques minutes pour qu'elle redevienne claire. Pour remédier à ce problème le SIDERE va agir sur deux axes: le premier axe sera réalisé en optimisant la coagulation lors du traitement de l'eau du lac afin d'en diminuer l'acidification durant le traitement en modifiant le type et le dosage des coagulants ainsi qu'en régulant le débit de traitement. Le deuxième axe sera d'agir directement sur le PH de l'eau du lac en y ajoutant de la soude caustique. Ce composé chimique sera utilisé à raison d'environ 20 tonnes par an dans l'eau de la région.



Conseil Communal de Rolle

Cela peut paraître assez choquant mais ce traitement n'affecte pas la qualité de l'eau utilisée par les consommateurs. Il sera dosé, contrôlé et sécurisé afin que la soude ne parvienne pas jusqu'aux robinets et que le PH corresponde à la norme. Elle se pose tout de même la question de la pertinence à long terme de ce traitement sur le plan écologique, pour supprimer un effet de coloration qui n'est d'ailleurs pas toxique, et il faudra vérifier à long terme l'impact de cette soude caustique. Elle espère qu'on pourra en diminuer la quantité, ce qui devrait être le cas au fur et à mesure du remplacement des canalisations qui seront plutôt en plastic, moins propice au calcaire. Elle a débuté son intervention par la notion des changements climatiques dont l'eau jaune n'est qu'un symptôme, et la solution trouvée ne traite que le symptôme. Pourtant il est grand temps de traiter la cause, et pour la traiter il faudra entamer la transition énergétique et la transition écologique et revoir notre manière de vivre, sans quoi dans quelques années nous serons déjà heureux d'avoir de l'eau au robinet, même jaune. L'eau que l'on consomme à Rolle est de toute façon de très bonne qualité.

M. Founou demande si le montant de Fr. 427'600.- est un investissement ou une dépense annuelle.

M. Echenard répond que le préavis portant sur ce montant n'était pas prévu dans le crédit initial des 23 mios pour la construction du SIDERE. Il s'agit donc d'un nouvel investissement qui sera pris sur la trésorerie ordinaire de l'association. Il rappelle que le SIDERE fonctionne uniquement avec les revenus que sont les taxes des compteurs pour la vente de l'eau, les communes n'ayant plus aucun impact dans cette association. Les clients paieront cet investissement supplémentaire de près d'un demi-million qui n'aura pas d'impact sur le prix de l'eau ces prochaines années. Il termine en invitant les membres de la commission de gestion du SIDERE à vraiment s'intéresser aux développements futurs.

Mme Rod complète en précisant qu'il y aura un coût annuel lié à l'utilisation de la soude caustique, mais ce coût sera assez faible au vu du prix de base du produit; à l'année ce coût sera d'environ Fr. 10'000.- (à peu près Fr. 0.50 le kilo).

M. Bréchon, au sujet du Conseil intercommunal de la Région de Nyon informe que la sous-région Lac-Vignoble (12 communes) s'est organisée afin que ses membres se rencontrent une semaine avant les séances. Il projette l'ordre du jour de la séance du lendemain, dont certains préavis concernent Rolle directement, et commente les montants y relatifs. Il mentionne également le Forum du 13 février 2019 à Gland. La commune de Prangins a voté sa sortie de ce Conseil et un référendum populaire sera lancé. Il invite tous les conseillers, partisans ou réfractaires à cette organisation, à participer au Forum afin que le débat soit riche.

Mme Beck signale que le budget 2019 de l'AIER a été accepté sans modifications particulières, et les travaux d'entretien courant de la STEP seront terminés en fin d'année.

9. Propositions individuelles et divers.

Sans propositions individuelles et divers le Président présente ses vœux de fin d'année et clôt la séance à 20h50.

Au nom du Conseil communal

Philippe BLASER
Président



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire